



Le 27/11/2022

Objet : l'amende de trop, la PPE, la loi d'accélération du développement des EnR

Une déclaration récente de Madame Pannier Runacher reprise par certains médias attire notre attention. La France devrait payer 500 millions € de pénalités pour ne pas avoir atteint les objectifs d'énergies renouvelables (EnR) fixés au titre de l'accord de Paris sur le changement climatique en 2015.

Ce « chiffon rouge » agité très opportunément, alors que la loi d'accélération du développement des EnR est en discussion actuellement, ne doit pas nous faire oublier la réalité de **la situation de « très bon élève » de la France en Europe** en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Nous vous invitons à lire l'article de JP Riou en annexe * qui démontre parfaitement l'absurdité de juger les performances des pays en fonction de la puissance installée en EnR, au lieu de regarder leurs résultats en matière d'émission de GES.

L'article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que chaque état membre peut choisir son mix énergétique et la structure générale de son approvisionnement énergétique en fonction de ses ressources. Or, à ce jour, les choix de la France s'avèrent les meilleurs en termes d'efficacité pour la décarbonation de notre production électrique, et ce serait criminel de vouloir appliquer chez nous le modèle allemand dont l'échec est retentissant avec sa dépendance au gaz russe notamment. Demain ce sera une autre dépendance, les EnR intermittentes et aléatoires nécessitant obligatoirement des centrales thermiques (gaz, charbon, lignite) dont nous devons acheter le combustible.

Qu'aujourd'hui, la loi d'accélération soit débattue sans que les objectifs désastreux de la PPE soient revus à la lumière de la faillite de l'Energiewende allemand, et en tenant compte du changement de cap sur l'énergie nucléaire (discours de Belfort du Président Macron), est tout simplement aberrant. Les objectifs de la loi de 2015 qui prévoit qu'en 2030 les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité sont toujours à l'ordre du jour !!!

Oui nous devons produire plus d'électricité à l'avenir, et les EnR constituent des sources de production envisageables. Mais, ne faut-il pas d'abord travailler à réduire notre consommation et mettre la priorité des investissements sur l'efficacité énergétique des bâtiments et du transport, les plus gros pourvoyeurs de GES ?.. Ces secteurs pourraient générer des emplois, alors que l'éolien n'en crée que très peu selon le rapport de la Cour des comptes de 2018, de plus les machines sont importées.

Ensuite, il est incontournable de privilégier **les énergies renouvelables pilotables** : hydraulique (énergie marines : courants, vagues, salinité, ou terrestres fleuves, rivières), géothermie, biomasse, pompes à chaleur. Ces énergies sont rarement évoquées dans les

débats à l'Assemblée, ni prises en compte !

- *Pourtant en 2021, les pompes à chaleur on produit 12% d'EnR contre 11% pour l'éolien (tableau en annexe **)*

- *Selon un rapport de juillet 2022 repris par Bloomberg qui chiffre les besoins en espace naturel pour la production d'un TWh, il faut 12000 ha de champs d'éoliennes dont 130 ha pour la seule empreinte au sol des machines !*

- *La géothermie abondante dans certaines régions, inépuisable, pratiquement invisible en surface, sans impact sur la santé des gens ni sur la biodiversité est ignorée !*

Pourquoi ? Avons-nous besoin d'engins démesurés, terriblement destructeurs pour l'environnement et le vivant, pour faire croire que nous agissons pour le climat ?

Chaque énergie présente des inconvénients et nous aimerions que les choix s'appuient sur leur efficacité**, leur coût économique (investissements avec les coûts induits et impact sur l'économie du territoire : emplois, tourisme..., dépréciation immobilière alentour..), leur coût écologique (consommation d'espaces, de matières premières, impact sur la biodiversité..) leur coût social (impact sur la santé, destruction du lien social)

Pour information, le facteur de charge de l'éolien était à 21,5% fin août, nous étions à 26,35% en 2020. Les vents faiblissent selon COPERNICUS

Il est temps de revenir à la raison, d'être conscients de l'influence de l'Allemagne dans les directives européennes, du poids du lobbying allemand (OFATE) à l'intérieur de notre ministère de la TE. La destruction de nos zones rurales par des engins inefficaces, coûteux économiquement, écologiquement et socialement est devenue insupportable.

Nous comptons sur vous pour que cette loi d'accélération des EnR respecte les fondements du développement durable et promeuve des EnR acceptables.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations

Maggy Ernst
Présidente

Dominique Vandeweghe
Vice-président

Michel Navion
Vice-président

PJ :

* article JP Riou

** tableau poids des EnR

*** tableau facteurs de charge fin août 2022

federation.vent.contraire.tetb@gmail.com

www.ventcontrairetouraineberry.com